

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES AYANTS-DROITS

DU 29 avril 2015, SALLE PAROISSIALE 2, MONTFAUCON

Sont présents : 19

Qui représentent 19 propriétaires sur 56 convoqués

L'ordre du jour a été publié dans le Journal Officiel en date du 15 avril 2015. De plus, une convocation et l'ordre du jour ont été adressés personnellement à tous les ayants droit en date du 9 avril 2015.

Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
 2. PV de l'assemblée extraordinaire du 3 décembre 2015
 3. Comptes 2014
 4. Divers et imprévus
-

Bureau de l'assemblée

Président : Bernard Froidevaux

Secrétaire : Sarah Frésard

Monsieur Bernard Froidevaux souhaite la bienvenue aux personnes présentes passe directement au point 1.

1. Désignation des scrutateurs

Ali Rebetez et André Frésard sont désignés scrutateurs pour la soirée.

2. Lecture du PV de l'assemblée du 3 décembre 2015

Sarah Frésard donne lecture du PV. Aucune question ou remarque n'est faite.

Bernard Froidevaux demande à l'assemblée de passer au vote quant à l'approbation du PV. Le PV est accepté à l'unanimité.

3. Comptes

Quelques feuilles ont été distribuées aux personnes présentes afin de suivre au mieux les chiffres. Jean-François Maillard donne lecture des comptes 2014 qui fait apparaître un bénéfice de Frs 5101.95. (Charges : Frs 45'606.20 / Revenus : Frs 50'708.15)

Philippe Farine demande l'explication d'une telle différence entre le budget (Frs 200.-) et le compte « Frais divers » qui affiche lui un montant de plus de Frs 4000.-. Après vérification, il s'agit d'une facture unique de la FRI pour le projet de la qualité du paysage.

Philippe Farine s'interroge également sur la différence du compte « Recettes diverses », budgeté à Frs 250.- et qui se trouve avec pratiquement Frs 3'000.- en réalité. Jean-François Maillard lui indique qu'il s'agit de la facturation de l'entretien de la barrière de Plain de Saigne, qui n'avait plus été payée depuis plusieurs années.

Concernant la différence entre le budget, mais aussi par rapport aux autres années, le compte « Eau » est beaucoup plus élevé. Ceci s'explique par une fuite d'eau importante qui a eu lieu au Pré-Petitjean. Philippe Farine ajoute qu'il faudrait pouvoir modifier cette conduite, y mettre une chambre et pouvoir fermer la vanne de cette conduite qui ne sert à rien. Apparemment la fuite aurait eu lieu après que les employés communaux aient ouvert complètement cette fameuse vanne au départ de cette conduite, alors qu'elle n'est ouverte que partiellement habituellement. La trop forte pression a alors fait céder la conduite.

Bernard Froidevaux demande à l'assemblée de voter quant à l'acceptation des comptes. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

4. Divers et imprévu

Différentes personnes ont fait part à Jean-François Maillard de plusieurs critiques qui deviennent apparemment habituelles lors des assemblées communales, à l'encontre des paysans et de leur manière de travailler et d'entretenir les pâturages, provenant toujours de Monsieur Denis Farine. Une éventuelle rencontre avec lui serait éventuellement à organiser pour connaître les réels soucis. Benoît Frésard relève qu'il est regrettable que les assemblées communales rassemblent bien trop peu de paysans et qu'ainsi, ils sont toujours peu nombreux à pouvoir argumenter et se défendre. Marcel Rebetez estime qu'il est préférable de le convoquer en premier lieu à une séance de la commission des pâturages et selon la discussion, éventuellement l'inviter à une assemblée des ayant-droit. Bernard Froidevaux demande à l'assemblée de voter, quand à une invitation de Monsieur Farine à une séance de la commission des pâturages : acceptation à l'unanimité.

Marcel Rebetez demande à la commission d'adresser un courrier à la fabrique « Norkom » afin qu'ils remettent en état la barrière longeant le parc, ceci avant le lâcher du bétail. La secrétaire s'en charge.

Andréas Villiger demande des nouvelles quant à la source et la fontaine de Plain de Saigne. Jean-François Maillard lui répond que ce sujet n'a pas encore été repris à la commission des pâturages mais que ce sera entrepris dès que la météo sera favorable.

Benoît Frésard demande des nouvelles concernant le broyage des souches du pâturage des comunances. Martial Savary lui répond qu'ils n'ont pas encore de réponse de l'OEPN, qui souhaiterait avoir un projet plus conséquent que seulement 4-5 souches. Jean-François Maillard reprendra contact avec l'OEPN. Philippe Huelin informe qu'un projet a été accepté

de côté de Muriaux, mais pour un montant approchant les Frs 200'000.-, en partie à la charge des ayant-droit. Apparemment, l'OEPN visera plutôt un projet de PGI.

Bernard Froidevaux demande des informations à Martial Savary pour savoir si la commune a des nouvelles concernant les droits juridiques des ayant-droit, qui devaient apparemment subir quelques modifications. Martial Savary l'informe que normalement, la commune devrait recevoir des informations dès la semaine prochaine. Bernard Froidevaux souhaiterait avoir plus de discussions entre la commune et les ayant-droit. Martial Savary répond que la commune souhaitait avoir des réponses « solides » avant d'en informer les ayant-droit.

Jean-François Maillard demande quelles sont l'avancées des corvées ? Apparemment, tous les secteurs sont déjà bien avancés, voir pratiquement terminés. Jean-François Maillard demande à Armand Frésard s'il a également mené du fumier ou du purin sur les secteurs où il lâche son bétail ? Armand Frésard a déjà conduit deux machines de 15m3. Jean-François Maillard lui propose d'en mener encore à Plain de Saigne, pâturage où le bétail est lâché en dernier.

Jean-François Maillard demande à tous si les feuilles d'encrancement ont bien été remplies et retournées puisque la commission se retrouve le lendemain soir pour le contrôle des bordereaux. Il insiste que tout le monde soit vraiment dans les délais afin de faciliter le travail de la commission.

Andréas Villiger demande comment procéder pour se débarrasser des big-bags d'engrais. Martial Savary l'informe qu'il faut se rendre à la Landi pour y acheter une vignette. Ensuite il est possible de l'amener à Marc-André Dubois, au centre des déchets. Marcel Rebetez réagit en relevant que chaque exploitant doit déjà payé une taxe annuelle des déchets de Frs 140.-. Il regrette de devoir payer encore des vignettes pour se débarrasser de ces big-bags !!

La parole n'est plus demandée, l'assemblée se termine à 21h00.

Montfaucon, le 1^e mai 2015

Au nom de l'assemblée des ayants droit :

Le Président :

La Secrétaire :

M. Bernard Froidevaux

Mme Sarah Frésard